

# Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 12 – 2012 (DÉCEMBRE 2012)

## Sommaire

- 2 **L'éditorial**
- 3 Informations générales : « sécurisation des emplois » le projet patronal
- 4 **Congrès du Groupe-**ment Départemental des services publics et de santé
- 5 **Assemblée générale du** syndicat de la DGFIP
- 6 **Grève à l'AFPA le 22** novembre
- 7 **Territoriaux : débraya-**ge des agents d'accueil de la mairie d'Angers
- 8 Enseignement primaire : contre le projet de classe le mercredi matin
- 9 **Communiqués de l'UD**
- 10 **résultats d'élections** professionnelles
- 11 En direct des syndicats
- 12 **Vœux de l'UD-** Appel au 24/01

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60  
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)  
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication : Catherine ROCHARD

**Contre l'austérité  
pour l'emploi,  
les salaires,  
les services publics**



**TOUS AU MEETING  
A PARIS,  
LE 24 JANVIER,  
AVEC**

**FO**  
la force syndicale



## L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

### Préparer la riposte : Préparer le 24 janvier

*sera de loin le plus difficile. Depuis vingt ans, la gauche a systématiquement combattu toutes les remises à plat des retraites, en 1993, 2003, 2008 et 2010. Qu'en sera-t-il cette fois-ci ? Les prévisions financières publiées hier par le Conseil d'orientation des retraites (COR) confirment qu'il faudra aller plus loin que ce qu'a fait voter Nicolas Sarkozy. ... Rien à ce stade ne permet de dire que cela sera l'orientation choisie. Mais la gauche a, sur les retraites aussi, rendez-vous avec le courage qui lui a fait défaut par le passé. »*

Quelques jours auparavant, Le Figaro (15/16 décembre) écrivait : « Hollande n'aura pas vraiment le choix : soit il desserre l'étau des 3%, soit il faudra une réforme très dure. »

Le Figaro le dit clairement : si le gouvernement continue de se soumettre aux diktats de la Troïka (« l'étau des 3 % ») il devra entamer une réforme « très dure ».

Et s'il fallait douter de la volonté gouvernementale d'engager cette réforme, ce 19 décembre, sur RTL, Pierre Moscovici, ministre des finances, a annoncé le « Il faudra de nouveau revoir les régimes de retraite sous ce quinquennat pour les ramener à l'équilibre financier ».

En 2010, il s'en est fallu de très peu que les salariés fassent capoter la réforme Sarkozy-Fillon.

Ce gouvernement aux ordres de la Troïka cherchera, n'en doutons pas, à imposer une nouvelle contre-réforme des retraites.

D'autre part, l'annonce d'une augmenta-

tion de 0,3% du SMIC au 1er janvier 2013, est une véritable provocation à l'encontre des salariés quand dans le même temps les patrons bénéficient d'un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros. Les négociations salariales dans les branches « patinent » et d'ores et déjà les augmentations du gaz, des loyers, des péages, des produits pétroliers... etc sont annoncés.

Dans de nombreux secteurs, les personnels font chaque jour la preuve de leur capacité de résistance contre les mesures d'austérité qui leurs sont imposées.

Il nous faut donc unifier les revendications, préparer à la mobilisation les salariés contre toute nouvelle contre-réforme !

Et nous avons une échéance : le 24 janvier, notre confédération Force Ouvrière organise un meeting à Paris « Pour la défense de l'emploi, des salaires, des services publics, contre l'austérité ». Des représentants des salariés grecs, espagnols et belges y prendront la parole.

Ils témoigneront non seulement des conséquences des politiques d'austérité menées mais également de la nécessité de préserver l'indépendance du syndicat pour faire aboutir les revendications.

Ce rassemblement interprofessionnel constitue un point d'appui important pour discuter avec les salariés, et préparer les conditions du rapport de force qui sera nécessaire pour mettre en échec la politique d'austérité.

Bon courage et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le 19/12/2012

**A** peine la contre réforme des retraites de 2010 s'applique-t-elle qu'une autre est déclarée « indispensable ». Dans un éditorial intitulé « la gauche gouvernante au défi des retraites » du journal patronal « Les Échos » du 18/12/2012 on peut lire :

« L'exercice du pouvoir agit comme un acide qui élimine les promesses intenables. Depuis qu'il est entré à l'Élysée, François Hollande en fait l'apprentissage à une vitesse record...La liste s'allonge des virages sur l'aile qu'il doit assumer et expliquer depuis sept mois :

...Il a d'abord dû faire son deuil d'une modification du Traité budgétaire européen négocié par son prédécesseur. Le texte n'a pas été modifié d'une demi-virgule. Début novembre, deuxième virage, l'allègement des charges des entreprises à hauteur de 20 milliards d'euros a pris à revers ceux qui avaient cru entendre le candidat récuser tout problème de compétitivité-coût. ... Troisième virage attendu ce matin : les ministres que Jean-Marc Ayrault réunira rue de Varenne seront surpris par le discours qu'il leur adressera sur la nécessaire rigueur dans les dépenses publiques...

Le quatrième virage, sur les retraites,

## Informations générales

### Négociation sur la « sécurisation des emplois » : le projet patronal

**Le gouvernement appelle de ses vœux un « compromis historique » entre les organisations syndicales et le patronat, pour « rétablir » la « compétitivité » des entreprises.**

Le patronat a bien entendu le souhait gouvernemental. Dans un document remis aux négociateurs le 30 novembre dernier, il précise qu'il veut « avancer sur la sécurisation des parcours profession-

nels avec pas moins de 10 propositions de droits nouveaux » et exige « toute sa place » à la « flexibilité », notamment en créant le « contrat de projet à durée indéterminée », le « CDI intermittent » et en ramenant le délais de saisine des prud'hommes, en cas de licenciement, de cinq ans à un an.

Revenons sur quelques unes de ces propositions patronales.

Le patronat a surtout très bien lu le rapport Gallois, intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », rapport remis au gouvernement et qui encadre ces négociations.

Les propositions patronales répondent en effet à nombre de souhaits exprimés dans ce rapport :

Louis Gallois écrit :

« Du point de vue de la compétitivité, la préservation maximum de l'emploi et des compétences est prioritaire. Elle justifie des souplesses nouvelles... »

#### Des « souplesses nouvelles » qui visent à détruire le CDI

En matière de « souplesses nouvelles » le patronat n'est pas en reste de propositions :

Il propose d'abord « d'élargir la logique du contrat d'export ou du contrat de chantier à d'autres CDI, conclus pour la réalisation de projets identifiés dont la durée est incertaine. Il s'agit ainsi de sécuriser le motif de la rupture du CDI, s'il ne peut être poursuivi au-delà de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu. »

Le « contrat d'export » permet aux entreprises exportatrices de recourir à un contrat dérogatoire du droit commun : bien qu'il s'agisse d'un contrat de travail en CDI, elles sont affranchies de l'obligation de procéder à un licenciement économique lorsque la « mission d'export » cesse.

Quant au « contrat de chantier », c'est un CDI, mais qui comporte une clause comportant l'énoncé du chantier sur lequel est affecté le salarié. Pour mettre fin au contrat, l'employeur peut invoquer la fin du chantier sur lequel était affecté le salarié et son impossibilité de réemploi sur un autre chantier. La fin du chantier constitue le motif de licenciement. Cette clause dite de chantier introduit dans le contrat une clause de précarité, mais le salarié n'aura pas droit comme s'il était en CDD à une indemnité de précarité. Toutefois, s'il a au moins un an d'ancienneté, il pourra prétendre à une indemnité de licenciement.

« Élargir la logique » de ces contrats « à l'autre CDI » revient de fait à tuer le CDI : On vous embauche, mais dès que la raison pour laquelle on vous a embauché cesse, on vous licencie sans contrainte.

Autre proposition en matière de souplesses nouvelles toujours : « Ouvrir aux entreprises, après consultation des institutions représentatives du personnel, quand elles existent, l'accès

direct au contrat de travail intermittent (CDI) afin de pourvoir des emplois permanents comportant, par nature, une alternance de périodes travaillées et non travaillées. »

Si si, vous avez bien lu : le patronat souhaite des CDI « intermittents » !

#### Réduire considérablement les recours juridiques

Louis Gallois, s'indigne de ce qu'en matière de Plans sociaux et de licenciements, « le principal problème ne se trouve probablement pas tant dans les contraintes posées par le Code du Travail mais plutôt ... dans l'insécurité juridique que crée l'intervention presque systématique du juge, d'autant plus que celui-ci a élaboré une jurisprudence abondante qui "surplombe" le Code lui-même »

Le Medef lui emboîte le pas :

Sous la tête de chapitre « supprimer les freins à l'embauche en CDI (en particulier pour les PME) », le patronat propose, outre les aménagements, déjà cités, au CDI, de réduire « l'insécurité liée aux aléas juridiques ». En clair, il s'agit de réduire le droit à l'ouverture d'un contentieux prud'homal de cinq ans à un délai de prescription de douze mois et de limiter le montant des condamnations prononcées pour licenciement abusif.

#### Associer les syndicats à la baisse des salaires au prétexte du maintien des emplois

Toujours à la pointe, Louis Gallois écrit : « La sécurisation des emplois et des personnels dépendra d'abord de la capacité de l'entreprise et des représentants du personnel à anticiper les évolutions ou les problèmes.

Le dialogue social doit y aider en gagnant en transparence et en contenu. Cela renvoie au fonctionnement des IRP qui doivent permettre un vrai débat en amont sur les difficultés de l'entreprise. »

Le patronat, qui sait lire, traduit immédiatement : le chapitre III du document patronal est intitulé : « Se mobiliser en faveur du maintien de l'emploi ».

Citons-le :

« Les entreprises et les salariés ont un réel intérêt commun à adapter les conditions de l'emploi dans l'entreprise pour faire face au choc conjoncturel, de manière à maintenir

**l'emploi et la compétitivité de l'entreprise. »...** et cela par la signature « d'accords de maintien dans l'emploi ».

« Ces accords ne peuvent être conclus que pour faire face à une difficulté conjoncturelle, à la suite d'une analyse partagée avec les organisations syndicales .... visant à un équilibre global entre la durée du travail, les éléments de rémunérations et l'organisation de la durée du travail... Les accords devraient être majoritaires et limités dans le temps, pour une durée maximale de deux ans par exemple. »

En français : lorsque l'entreprise connaît une baisse de charge du fait des circonstances, il convient « d'adapter les conditions de l'emploi ». Comment ? En établissant « une analyse partagée » avec les organisations syndicales afin de trouver « un équilibre » entre la durée du travail et le montant des salaires... « Analyse partagée » qui, parions le, reviendrait systématiquement au chantage habituel : ou vous acceptez que la diminution d'activité entraîne une baisse de salaire, ou on licencie !

Et ainsi à l'avenant.

Le document patronal propose de plus de modifier considérablement les modalités de recours aux licenciements économiques, de limiter les obligations des employeurs en matière de création des IRP, de limiter le recours à l'expert en cas de plan social... etc.

#### Non au « pacte social »

Louis Gallois a conclu son rapport en écrivant : « Les circonstances de la 2e Guerre mondiale et de la Libération, avaient permis d'élaborer, en 1946, un Pacte qui a permis les "Trente glorieuses" ; chacun sent aujourd'hui que ce Pacte négocié il y a 60 ans est à bout de souffle, qu'il ne fonctionne plus et qu'il "fossilise" le dialogue social. Il faut en bâtir un nouveau. »

Ce « nouveau pacte social » que certains appellent de leur vœux est simple : jeter aux poubelles de l'histoire des décennies de combat de la classe ouvrière, accepter la destruction des acquis sociaux conquis depuis la seconde guerre mondiale, tout cela au nom de la « compétitivité » des entreprises.

Traduisez : pour qu'elles puissent continuer d'engranger des profits sans avoir à subir les contraintes d'un droit décidément trop tatillon.

Force ouvrière ne peut accepter cela. Non à ce pacte social là !

## Le Groupement départemental de la Fédération des Personnels des services publics et services de santé a tenu son congrès



ouest  
france

1/12/2012

### FO services publics : halte à la dégradation

Quelque 150 militants ont participé, hier à Angers, au congrès FO des personnels des services publics et de santé.



A la tribune du congrès FO, hier matin à la Bourse du travail d'Angers : Yann Roué, Jean-Jacques Péaud, Brigitte Molinés, Patrice Bouyer et Johann Lauryency.

Tous les trois ans, la fédération FO des personnels des services publics et des services de santé tient congrès. L'occasion de jeter un regard en arrière, notamment sur la réforme des retraites. L'occasion aussi de se projeter, avec les élections des représentants du personnel, en 2014. « Nous ne faisons pas de l'électoratisme permanent, précise Jean-Jacques Péaud, secrétaire départemental adjoint. Les revendications sont là, dans une situation économique dégradée. »

« Stop, ça suffit ! »

Le syndicat déplore la politique de rigueur qui se poursuit, malgré le changement de gouvernement. Il le constate dans les services de santé, maisons de retraite et autres structures. Il faudrait « des moyens et des personnels supplémentaires

pour soigner correctement nos anciens ». FO dénonce la précarité avec la moitié des agents en statut contractuel. « Ils n'ont pas d'évolution de carrière et on peut les jeter comme on veut », s'indigne Brigitte Molinés.

Dans la fonction publique territoriale, FO dénonce la mutualisation des effectifs entre les petites communes : « On regroupe, on redistribue les missions et on supprime des postes. Avec un service public de qualité moindre et du chômage en plus ! » Aucun secteur n'échappe aux restrictions budgétaires. « Stop, ça suffit. Halte aux suppressions de postes et à la baisse du pouvoir d'achat. Il faut augmenter les salaires, avec le point d'indice et pas autre chose car il compte pour les retraites. »

Jean-Michel HANSEN.

Vendredi 30 Novembre 2012 avait lieu salle Pelloutier à la Bourse du Travail d'Angers, le Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et des Services de Santé.

Ce congrès qui réunit tous les 3 ans les syndicats des personnels territoriaux, de la santé publique ou privée ainsi que les agents du Conseil Général et des personnels des lycées et collèges, a été l'occasion de faire le bilan des années écoulées, des perspectives et des tâches à réaliser.

Le congrès présidé par Johann LAURENCY – secrétaire fédéral de la branche des services publics, s'est tenu en présence de Catherine ROCHARD – secrétaire générale de

l'U.D.

Les 130 participants représentant les différents syndicats du Groupement Départemental ont fait un large tour d'horizon de la situation marquée par une politique d'austérité qui s'affirme.

Que ce soient les retraités, les salaires, les conditions de travail, les conventions collectives ou le statut, le nouveau gouvernement ne fait pas mieux que l'ancien.

Les mouvements récents dans la santé privée (défense de la CCN 51), la grève à la Mairie d'Angers pour les primes dans les Services Publics démontrent que les salariés ne sont pas résignés.

Depuis 3 ans, l'augmentation du nombre de syndicat et de syndiqués démontre à l'évidence que les positions défendues en toute indépendance par FO correspondent à ce que cherchent les salariés.

Après une discussion fournie de tous les secteurs d'activités, les congressistes ont confirmé l'équipe en place et voté les rapports moraux et d'activité ainsi que le rapport de trésorerie.



Des étudiants infirmiers FO étaient présents

## AG annuelle du syndicat de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Le syndicat de la DGFIP (**Direction Générale des Finances Publiques**) a tenu son assemblée générale annuelle le 4 décembre. Plus de 40 militants y ont participé.

Les agents de la DGFIP ont été particulièrement confrontés à la Révision Générale des Politiques Publiques. En effet, la DGFIP est la fusion de deux services ministériels autrefois séparés : la direction générale des **Impôts d'une part, et le Trésor public d'autre part.**

Ces deux services étaient séparés en **application d'un principe d'organisation des fonds publics** : la séparation de « **l'ordonnateur** » (celui qui passe **l'ordre d'effectuer une dépense ou de recouvrer une recette**) et du « **comptable** » (celui qui paie la factu-

re ou recouvre la recette **-l'impôt en particulier-**).

En principe donc, cette séparation est non seulement fonctionnelle (une **même personne ne peut assurer l'une et l'autre des deux fonctions**), mais aussi organique (les deux personnes dépendent de deux services **différents, indépendants l'un de l'autre**)

Ces deux séparations se justifient pour permettre un contrôle mutuel, un contrôle réciproque, des services ordonnateurs par les services comptables, et **vice-versa, afin d'assurer un maximum de sécurité dans la gestion des fonds publics.**

La RGPP a mis un terme à cette séparation organique, rompant avec un **principe séculaire... et ouvrant la voie à un plan social de très grande**

envergure : la DGFIP a perdu, avec cette fusion, des dizaines de milliers **d'emplois.**

Les orientations prises par le nouveau gouvernement perpétuent ce mouvement : le nouveau plan de rigueur imposée par le gouvernement Hollande programme, dans cette direction ministérielle, **2 023 suppressions de postes l'an prochain, dont 17 pour le département du Maine-et-Loire.**

La situation extrêmement tendue dans les services à conduit FO a appeler à la grève le 27 novembre, avec 6 autres organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, CGC, Unsa, Sud-Solidaire).

**Voilà dans quelles circonstances s'est tenue l'Assemblée générale de ce syndicat**

### Extraits du rapport d'activité présenté par Christel Lucas, secrétaire du syndicat

... Dès le début de l'année 2012, contre les suppressions d'emplois, nous avons mis en avant deux revendications claires et précises : « **NON** aux suppressions d'emplois et la réimplantation de tous les emplois supprimés depuis 2005 ». **Nous avons été à l'initiative d'une pétition intersyndicale, avec la CGT et la CFDT sur ces mots d'ordres et avons recueillis plus de 600 signatures en une semaine.**

Nous avons ensuite mobilisé, seuls, les agents **contre l'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique.**

**Nous nous sommes rendus dans 15 sites... avec pour thèmes la politique d'austérité, ... échanger sur les conditions de travail des agents... Nous sommes la seule organisation syndicale à avoir débattu sur la règle d'or et du TSCG...**

Nous avons écrit aux élus de toutes les communes concernés par la suppression des trésoreries puis nous avons rencontré les collègues concernés.

Nous avons diffusé 6 000 tracts sur les communes des cantons de Saint Florent, Champtoceaux, Tiercé afin d'alerter la population du danger que représentait pour elle la suppression de ce **service public... Dans ce combat, remarquons que la CGT s'est positionnée comme une coorganisatrice des fermetures de trésoreries, allant parfois plus loin que la direction, que la CFDT ne les a pas dénoncées, exigeant seulement des « permanences » dans les mairies en substitution des trésoreries fermées. Quant au SNUI... il a été sur le sujet d'un silence assourdissant, boycottant les comités techniques pour mieux laisser les mains libres à la direction locale.**

Le 27 novembre, nous avons appelé à la grève, en préparant une plateforme revendicative au



niveau local que nous avons soumise aux autres organisations syndicales qui l'ont refusée, la jugeant trop revendicative. La leur se bornait à constater nos difficultés. Est-ce que la situation est au constat et à l'indignation ? Non ! Elle est à la mobilisation, à établir un véritable rapport de force, qui ne devra pas passer par des journées de grèves « saute-mouton » mais bien par une grève reconductible pour faire aboutir nos légitimes revendications.

**Dans l'unité, oui, mais sur des revendications claires et précises.**

Rappelons nos revendications :

- l'abrogation du TSCG
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- le remplacement de tous les départs à la retraite et la création des emplois statutaires

correspond au maintien et au bon exercice de nos missions

- la défense du réseau. Maintien de tous les sites et services de la DGFIP Affectation d'un comptable public sur chaque site
- le maintien de nos statuts
- l'abrogation du jour de carence
- ...
- les crédits nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement des services
- ...
- l'augmentation générale et significative des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice (rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des traitements depuis 2000, soit 12%).

A.F.P.A.

## Grève et manifestation nationale le 22 novembre

**L**e 22 novembre des milliers de salariés de l'AFPA se sont mis en grève dans tout le pays, près de 3 000 d'entre eux ont manifesté devant Matignon, brandissant des pancartes portant « Des milliards pour les patrons, combien pour la formation ? » et scandaient « Sapin, Repentin, l'AFPA ce n'est pas la fin », « Hollande tu peux le décider : du pognon pour l'AFPA » (Michel Sapin est ministre du Travail et Thierry Repentin ministre délégué à la Formation professionnelle).

**L'AFPA risque la cessation de paiement**

dans les prochains mois, alors que le résultat attendu en fin d'année est en négatif de 75 millions d'euros et la trésorerie en déficit avoisinant les 130 millions d'euros, frôlant le découvert autorisé par le pôle bancaire et donc le dépôt de bilan. Par ailleurs des moratoires ont été passé avec l'URSSAF et les organismes sociaux afin d'étaler dans le temps les impayés dus à ces organismes...

L'AFPA est connue de millions de travailleurs du pays à qui elle a permis de se qualifier en obtenant un diplôme (titre du ministère du travail) reconnu dans les conven-

tions collectives, de changer d'emploi et de retrouver du travail. Les syndicats du personnel dénoncent depuis plus de 10 ans le « démantèlement » de cette association née en 1949. L'AFPA, qui employait 11 000 personnes en 2007 n'en comptait plus que 8 950 fin 2012. Elle a formé en 2011 dans 180 centres plus de 170.000 stagiaires, dont 100.000 chômeurs et 70.000 salariés.

Le Combat Social a rencontré Yann Courio, secrétaire national du syndicat FO de l'AFPA, qui est aussi un camarade du Maine et Loire.



Dans la manifestation nationale du 22/11. A droite : Yann Courio

Combat Social FO 49 : Peux-tu nous rappeler ce qu'est l'AFPA,

**Yann Courio :** L'association pour la Formation Professionnelle des Adultes est une conquête sociale. Cette association a été créée sur proposition du conseil national de la résistance. Créée le 11 janvier 1949 sous l'appellation A.N.I.F.R.M.O. (Association nationale interprofessionnelle pour la Formation rationnelle de la Main-d'œuvre) pour couvrir les besoins urgents de la reconstruction, elle s'est occupée de fournir aux adultes des formations rapides afin de les amener à un premier niveau de qualification dans le secteur du bâtiment et de la métallurgie. Elle s'est ensuite progressivement diversifiée dans de nombreux secteurs professionnels et est devenue le bras armé de l'État dans sa politique de l'emploi. L'AFPA depuis 60 ans a formé des salariés et des demandeurs d'emploi en les menant à une qualification avec la délivrance d'un titre professionnel.

**CS :** Quelles sont ses difficultés aujourd'hui ?

**Y.C. :** Aujourd'hui l'AFPA n'est plus subventionnée par l'État et son activité est livrée au marché concurrentiel. Cela a conduit à un résultat

négatif de près de 200 millions en 3 ans. Nous sommes au point de rupture car nous n'avons pas de capital, nous sommes une association.

**CS :** Comment en sommes-nous arrivés là ?

**Y.C. :** En 2004, l'acte 2 de la décentralisation a transféré la formation professionnelle aux régions. L'activité de forma-

tion des demandeurs d'emploi n'a pas échappé à cette règle. En plus, sous le dogme de la concurrence libre et non faussée inventé par Bruxelles, son activité est tombée dans le marché concurrentiel. Les régions ont donc lancé des appels d'offres de 22 manières différentes et l'AFPA a vu ce qui était auparavant sa subvention (700 millions d'euros) se diluer sur un marché sauvage. Les Conseils régionaux n'ont pas tenu compte de la dimension nationale de l'enjeu et cela a menacé plusieurs formations qui recrutaient sur un périmètre national.

**CS :** L'AFPA risque-t-elle de disparaître ?

**Y.C. :** Dans l'état actuel des choses c'est possible si rien n'est fait et si nous basculons dans l'acte 3 de la décentralisation sans sécuriser une partie de son activité. C'était le sens de l'appel intersyndical à la mobilisation du personnel le 22 novembre à Paris où 3 000 salariés sont venus interpeller Matignon pour lui demander d'intervenir et sauver l'AFPA. Aujourd'hui nous sommes en attente de décisions politiques.

**CS :** Quelles sont les solutions ?

**Y.C. :** Force Ouvrière a été la seule organisa-

tion syndicale à s'opposer clairement à la loi de 2004 qui nous a menée à cette situation. Nous demandons que l'AFPA reste dans le service Public et qu'à ce titre l'État reprenne la main et subventionne de nouveau l'association. C'est possible juridiquement, l'Italie l'a fait, la France peut le faire. Il suffit d'abroger l'article 13 de la loi de 2004, ce que la loi a fait, la loi peut le défaire. **Seul le pilotage de l'État peut garantir à tous les demandeurs d'emploi une égalité de traitement et d'accès à la formation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.**

**CS :** Quelles seraient les conséquences de la disparition de l'AFPA ?

**Y.C. :** L'AFPA est unique, ce n'est pas seulement un opérateur de formation, c'est également une structure qui sécurise les parcours avec ses offres d'hébergement gratuit et de restauration dans ses centres. Aujourd'hui personne n'est en mesure de prendre sa place et sa disparition laisserait un grand vide, au moment même où le pays traverse une crise majeure dont les premières victimes sont les travailleurs. C'est impensable que l'État puisse se priver d'un outil aussi important pour amortir le choc. La disparition de l'AFPA interroge également sur l'avenir des titres professionnels. C'est elle qui a la charge de l'ingénierie de formation pour le compte de l'État. Les titres apportent une qualification reconnue par les branches professionnelles. La qualification c'est le niveau de salaire ! Je vous laisse imaginer si les titres disparaissaient...

**L'AFPA est l'école de la seconde chance, elle a permis et permet à des millions de salariés de se former du niveau V à III.**

**J'appelle tous les camarades, tous les salariés à la soutenir. Ne laissons pas la dictature de la dette prendre ce qui est à nous, défendons nos droits collectifs et nos services publics ! L'AFPA en fait partie.**

Pétition de soutien :

<http://www.mesopinions.com/petition/social/petition-soutien-afpa/9374>

Propos recueillis le 3/12/2012

## Territoriaux

## Les agents d'accueil de la mairie d'Angers , avec FO, revendiquent le versement de la même prime que leurs collègues

Le 28 novembre, à l'appel de Force Ouvrière, les agents d'accueil de la mairie d'Angers ont organisé un débrayage pour revendiquer de pouvoir bénéficier de la même prime que leurs collègues agents administratifs.

Près de 80 % des personnels concernés (la plupart sont des agents d'accueil des mairies de quartier) ont fait grève, plus de 50 d'entre eux se sont retrouvés devant la mairie d'Angers.

Les agents administratifs bénéficient d'une prime du fait qu'ils utilisent un logiciel complexe, le même logiciel qu'utilisent les agents

d'accueil pour répondre aux sollicitations des usagers lorsqu'ils les accueillent. Rien ne justifie que les agents d'accueil soient exclus du bénéfice de cette prime, sinon des considérations budgétaires.

Une délégation a été reçue par des élus et la direction du personnel. Pour l'instant, ils ont opposé un refus à la demande des agents d'accueil, indiquant de façon détournée que céder sur cette revendication, c'était ouvrir la boîte de pandore et risquer de voir de nombreuses autres catégories revendiquer.

Il faut savoir en effet que les fonctionnaires territoriaux, comme les autres fonctionnaires,

voient la valeur du point d'indice « gelée » depuis 3 ans. De plus, les directions de la Ville et de l'Agglo ont mis en place un système d'application de l'évolution des carrières qui a pour résultat un allongement significatif des délais pour pouvoir bénéficier de promotions.

Le syndicat FO Ville-Agglo-CCAS organise en ce moment des réunions d'informations syndicales dans toutes les unités pour mettre en avant les revendications, notamment salariales, des agents, et pour organiser le rapport de force qui permettra de les faire aboutir.



### Angers en bref

#### Cinquante agents grévistes sur le parvis de la mairie

Avoir la moitié de l'effectif concerné, pour des agents qui n'ont pas l'habitude de faire grève, c'est très bien, commentait, hier matin, Patrice Bouyer, de FO. Le syndicat, minoritaire à l'Agglo et en « reconstruction » à la Ville et au centre communal d'action sociale, avait déposé un préavis de grève. Pour les agents de l'accueil, notamment dans les mairies de quartier. Ces derniers réclament le cumul de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité de technicité administrative (ITA). Cela représente, en gros, 45 € par agent et par mois... « Il n'y a pas que les primes et indemnités. Les salaires sont gelés depuis trois ans » souligne Patrice Bouyer.

Une délégation des grévistes a demandé à être reçue par le maire.



Les grévistes rassemblés, hier matin devant la mairie. « Nous avons droit aux mêmes primes que les autres agents techniques »

### Le compte-rendu de délégation diffusé à l'ensemble des agents

Les élus de la Ville d'Angers, du C.C.A.S et d'Angers Loire Métropole ont décidé d'élaborer des règles de gestion spécifiques afin d'avoir un contrôle optimal sur le coût du travail des agents de nos trois collectivités.

Dans la mesure où leurs budgets sont contraints, les élus ont donc décidé que l'on ne pourrait cumuler d'une part l'ITA, et d'autre part la NBI, sous prétexte que l'activité principale des agents d'accueil n'est pas l'utilisation des logiciels spécifiques permettant l'accès à l'ITA... logiciels qu'ils utilisent pourtant de façon permanente en accueillant le public.

C'est pourquoi ils considèrent non cumulable l'ITA et la NBI Accueil.

C'est inacceptable. Les agents d'accueil passent le plus clair de leur temps à utiliser les logiciels qu'utilisent les agents bénéficiant de l'ITA.

Devrions-nous accepter, sous prétexte de difficultés budgétaires, que l'on ne puisse cumuler la NBI et l'ITA ?

Selon la direction, la valorisation des carrières serait à privilégier.

Mais comment « valoriser les carrières » dans un système où l'évolution de ces car-

rières est bloquée par la mise en œuvre d'une règle de gestion locale : « la qualification des postes » à laquelle FO s'oppose depuis sa mise en place ?

Compte tenu de la position adoptée par la collectivité, nous invitons l'ensemble des agents à se mobiliser en participant massivement aux réunions d'informations organisées par FO afin de faire aboutir les revendications !

Angers, le 29 novembre 2012

La délégation du syndicat FO

Enseignement primaire

## FO appelle à un rassemblement devant la mairie d'Angers le 19 décembre

**P**our autant que l'on sache, les professeurs des écoles sont des fonctionnaires d'état, rattachés hiérarchiquement au ministère de l'Éducation nationale.

**Pourtant la mairie d'Angers a décidé, hors tout texte réglementaire, de leur imposer dès la rentrée prochaine de travailler le mercredi matin. Bien évidemment sans qu'il soit question d'augmenter les salaires.**

Ainsi ce seraient les élus locaux qui décideraient des

obligations de services des enseignants du primaire, **d'augmenter leurs obligations de service...**

**Mais le rejet est massif chez les enseignants. Il n'est pas question pour eux de « travailler plus » pour « gagner moins ».**

**Quel salarié, d'ailleurs, accepterait cela ?**

**Nous reproduisons ici l'éditorial du prochain bulletin départemental du SNUDI-FO**

// n'aura échappé à personne que sous couvert de pseudo-débats ou « concertations », de « refondations » (de l'école, du métier d'enseignant, etc...), d'un gouvernement à l'autre, l'objectif reste le même : réaliser des économies afin de répondre aux exigences de réduction des déficits publics imposées par l'Union Européenne.

Tous les textes - projet de décret sur les rythmes scolaires, projet de loi de refondation de l'école, projet de circulaires - vont dans le même sens : à savoir vers le transfert de la compétence scolaire de l'État vers les collectivités territoriales. C'est la création de contrats d'objectifs tripartites dans le secondaire (État, collectivité, établissement), la **mise en œuvre des Projets Éducatifs Locaux** dans le primaire, la régionalisation de la formation professionnelle (lycées professionnels) et des **Centres d'Information et d'Orientation**, avec changements de statuts pour les personnels (de fonctionnaires d'État à fonctionnaires territoriaux)... C'est en fait la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation dénoncée par FORCE OUVRIERE.

Que la discussion soit repoussée au plan national (le décret sur les rythmes scolaires devait être présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 14 décembre mais ne l'a pas été...), qu'il y ait des annonces contradictoires, que le Ministère tarde, tout cela ne signifie pas qu'ils renoncent malgré les résistances (résistance des maires, résistance des

enseignants : un rassemblement sur la ville de Paris aura lieu ce mercredi 19 décembre à l'appel de toutes les organisations syndicales sauf la CFDT, la question de la grève est posée...

Pour preuve, la rencontre qu'a eu le SNUDI FO ainsi que les autres organisations syndicales avec le Maire d'Angers et le député Luc Belot vendredi soir dernier.

Il y a des certitudes : il n'y aura pas d'augmentation de salaire. En réalité, c'est une diminution de nos rémunérations qui est programmée avec le mercredi matin travaillé (**transport, garde d'enfants, études surveillées** en moins) et ce, plus tôt que les autres pour les collègues angevins qui ont appris par voie de presse, en dehors de tous textes officiels, que c'était dorénavant la mairie qui décidait **de leurs horaires de service... Ils devraient travailler 4 jours et demi l'an prochain** : « il faut être ambitieux ! » peu importe les conséquences sur les conditions de vie et de travail des collègues.

Pour pouvoir mettre en place ce nouveau rythme, le Maire et M Belot savent pouvoir compter sur certaines organisations syndicales qui vont jusqu'à proposer à tous les maires du département de l'aide pour mettre les choses en place dès 2013 . Pour eux, « les salaires ne sont pas la priorité »(sic). Les **mêmes, œuvrent au plan national, et écrivent les textes avec le gouvernement...**

Quoiqu'en disent M le Maire et M Belot, le

statut des enseignants est bien en jeu. Selon le projet de décret, les Professeurs des écoles devraient bien voir leur service dépendre des Projets Éducatifs Locaux mis en place par les collectivités, associations et fondations.

Autre extrait intéressant du projet de circulaire « relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans » : elle prévoit « l'accueil en milieu mixte (associant service de la petite enfance et école) au sein de dispositifs conçus localement dans un projet co-élaboré par l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales »

FO a fait savoir au Maire d'Angers qu'elle ne participerait pas plus au plan local que national à la discussion pour « bien » mettre en place une contre-réforme en parfaite continuité avec les décrets Darcos et dont les enseignants ne veulent pas. Chacun mesure l'impact que cela aurait à court terme et à long terme à tous points de vue (salaire, conditions de vie, conditions de travail, statut...).

Organisation syndicale indépendante, FO est là pour faire valoir les intérêts, les revendications de ses mandants. C'est pourquoi, nous avons pris l'initiative, après avoir proposé aux autres organisations syndicales de s'associer à notre projet de motion d'école, d'appeler au rassemblement devant la mairie d'Angers avec le SNUIPP FSU et SUD le 19 décembre à 14H.

17/12/2012

Magali Lardeux, secrétaire départementale



Réunion d'information syndicale du SNUDI-Forcé Ouvrière



## Communiqués de l'UD

### « Programme d'accompagnement du retour à domicile » (PRADO) :

#### La sécurité sociale à contre-emploi

La CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) a décidé d'inciter les jeunes mamans à sortir plus tôt des maternités avec un accompagnement à domicile par des sages femmes. Le « programme d'accompagnement du retour à domicile », baptisé PRADO, suscite de nombreuses réactions notamment du corps médical.

Quelques données qui ne sont pas sans lien avec ce projet méritent d'être rappelées :

- ▶ La mortalité infantile en France progresse depuis 2005. Entre 1999 et 2010, la France est passée du 5ème rang au 14ème, derrière la Grèce et l'Espagne.
- ▶ Le taux de décès des accouchées ne décroît plus.
- ▶ La suppression du carnet maternité délivré par les CPAM, qui imposait des consultations de l'enfant et de la mère pour percevoir des prestations d'allocations familiales, a mis fin aux examens pré et postnataux obligatoires.
- ▶ Ces dernières années, on a fermé et on continue de fermer nombre de maternités, celles qui n'affichent pas un volume de 500 accouchements par an.
- ▶ En 1975, il y avait 1400 maternités pour 740 000 accouchements, il en reste moins de 600 aujourd'hui pour plus de 800 000.
- ▶ Le taux d'accouchements le week-end ne représente que 2% du volume des accouchements alors que les samedis et dimanches représente près de 30 % du

temps d'une année.

C'est dans ce contexte que les CPAM ont nommé des conseillers qui rendent visite à la nouvelle accouchée à la maternité pour l'inciter à sortir 2 ou 3 jours après l'accouchement. Ce conseiller propose un suivi à domicile et présente à la parturiente une liste de sages-femmes. La F.M.F (Fédération des Médecins de France) s'inquiète de ce programme, en faisant valoir la vulnérabilité des mères après l'accouchement : « A J+2 les femmes et les enfants sont fragiles et on les éjecte des maternités ».

Ce point de vue est d'autant plus fondé qu'il est établi que le 3ème jour et le 4ème jour (lors de la montée de lait) peuvent se révéler problématiques.

L'alibi de PARADO réside dans le constat d'un mauvais accompagnement des mères à leur retour à domicile. Avec seulement 30 000 sages femmes en France on peut douter d'un meilleur accompagnement au retour à domicile après seulement 2 ou 3 jours d'hospitalisation.

Comme l'estime l'Union nationale des sages-femmes: « Il ne faut pas être naïf, il y a un objectif de réduction des dépenses en organisant la baisse de la durée d'hospitalisation ».

Et pour cause, puisque face au développement de la mise en place d'une hospitalisation à domicile (HAD) là où les hospitalisations sont les plus courtes comme en Ile de France, qui se révèle coûteuse, la CNAMTS entend faire opter pour l'accompagnement à domicile par des sages-femmes libérales,

moins onéreux, à 42.40 € la visite.

Il faut savoir aussi que la mise en place de la tarification à l'activité dans les hôpitaux et les cliniques n'incite pas ces derniers à garder les femmes plus longtemps : que le séjour dure 2, 3 ou 8 jours, les établissements reçoivent le même forfait, 2 200 € par accouchement.

La pénurie de moyens et d'effectifs, la suppression de centaines de maternité, sont à la racine de ce projet. Avec des accouchements rares le week-end, avec des durées d'hospitalisation réduites à 2 ou 3 jours, c'est un lit pour 2 accouchements par semaine. On met en cohérence le manque de moyens des établissements avec la durée d'hospitalisation.

En participant à cette régression, la sécurité sociale qui a été pour beaucoup dans la protection maternelle et infantile est à contre emploi. Cette orientation, qui en précède d'autres (cardiologie, rééducation) n'ont même pas fait l'objet d'un débat et d'un vote au Conseil de la CNAMTS.

Force Ouvrière considère qu'il faut mettre un coup d'arrêt au « PRADO » et restaurer la sécurité sociale dans son rôle en matière de protection maternelle et infantile, qui a fortement contribué à diminuer le nombre de décès.

Faudra-t-il attendre un décès médiatisé, d'un enfant ou d'une jeune mère de famille trop tôt sortis de la maternité pour s'émouvoir de cette situation ?

Angers, le 8 novembre 2012

### Contre l'ouverture du magasin Hyper U de Murs Érigne le dimanche 23 décembre

L'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Maine et Loire apprend que la direction du magasin Hyper U de Murs Érigné a décidé d'ouvrir le dimanche 23 décembre.

Force Ouvrière rappelle sa ferme opposition à l'ouverture des commerces le dimanche.

Au cours d'une réunion avec les organisations syndicales, le président de l'agglomération d'Angers a réaffirmé son attachement à ce que les commerces n'ouvrent pas le dimanche.

Force Ouvrière interpelle le président d'Angers Loire Métropole pour qu'il intervienne auprès de la municipalité de Murs Érigné : les engagements pris doivent être tenus !

Le dimanche doit rester un jour à disposition des salariés pour leurs occupations personnelles, sociales et familiales.

Angers le 17 décembre 2012

# Résultats d'élections professionnelles

## Pôle Emploi

Résultats pour la région des Pays de la Loire et pour le département de Maine et Loire

1er tour CE, ensemble des collègues	Région PdL	%	Maine et Loire	%
Valablement exprimés	1610		307	
<b>FO</b>	<b>574</b>	<b>35,7%</b>	<b>96</b>	<b>31,3%</b>
CFDT	250	15,5%	75	24,4%
CFTC	23	1,4%	11	3,6%
CFE/CGC	45	2,8%	7	2,3%
CGT	228	14,2%	26	8,5%
SNAP	84	5,2%	3	1,0%
SNU	329	20,4%	71	23,1%
SUD	36	2,2%	2	0,7%
UNSA	41	2,5%	16	5,2%



## Valéo

Titulaire CE 1er Collège

	voix	siège	%	voix 2009	%	2012/2009
	318	4		358		
<b>FO</b>	<b>130</b>	<b>2</b>	<b>40,9%</b>	<b>126</b>	<b>35,2%</b>	<b>+5,7%</b>
CGT	114	2	35,8%	139	38,8%	-3,0%
CFDT	29	0	9,1%	39	10,9%	-1,8%
CFTC	45	0	14,2%	54	15,1%	-0,9%

Bravo à nos camarades de Valéo, qui réalisent un résultat remarquable, et deviennent la première organisation syndicale du premier collège !

Titulaire CE 2ème Collège

	voix	siège	%	voix 2009	%	2012/2009
	153	2		135		
<b>FO</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>23,5%</b>	<b>23</b>	<b>17,0%</b>	<b>+6,5%</b>
CGT	69	1	45,1%	53	39,3%	+5,8%
CFDT	25	0	16,3%	45	33,3%	-17,0%
CFTC	23	0	15,0%	14	10,4%	+4,7%

Ensemble des collèges

	voix	siège	%	voix 2009	%	2012/2009
	471	6		493		
<b>FO</b>	<b>166</b>	<b>3</b>	<b>35,2%</b>	<b>149</b>	<b>30,2%</b>	<b>+5,0%</b>
CGT	183	3	38,9%	192	38,9%	-0,1%
CFDT	54	0	11,5%	84	17,0%	-5,6%
CFTC	68	0	14,4%	68	13,8%	+0,6%

# En direct des syndicats

Ce mois-ci, ce n'est pas un syndicat ou une section syndicale qui a les faveurs de cette rubrique. Nous reproduisons le « retour d'expérience » d'une camarade ayant adhéré récemment à Force Ouvrière et qui a participé à un stage de formation.

Elle a transmis spontanément ce retour d'expérience à

son secrétaire de syndicat, qui nous l'a fait parvenir.

Il nous a semblé intéressant de le porter à la connaissance des lecteurs du Combat Social.

Il pourra servir notamment comme argumentaire pour convaincre de jeunes camarades à participer à ces stages.

**D**u 10 au 14 décembre 2012, j'ai participé au stage de formation intitulé : « Découverte de Force Ouvrière. »

A ceux et celles qui souhaitent aussi découvrir le mouvement syndical, voici quelques points abordés lors de la formation :

- Un aspect historique avec « la naissance du syndicalisme en France et dans le monde et notamment de la naissance de la CGTFO ». C'est parfois succinct mais vous avez un document plus complet qui vous est remis à la fin du stage. (Pour les historiens, les archives du mouvement syndical FO sont libres d'accès à la Bourse du Travail)
- Vous abordez aussi l'avenir du mouvement syndical au travers des lois de 2008 et 2010. Ces lois poseront dès 2014 le rapport de force entre employeurs et employés, avec au final, la volonté politique d'avoir deux syndicats face aux pouvoirs publics et au Medef. Dans l'optique, selon le gouvernement, de donner un poids plus important aux syndicats. Deux interlocuteurs valent mieux que cinq. Tout le monde sait qu'en mathématiques :  $2 > 5!$
- Lors du stage, vous rencontrerez des salariés de tous horizons, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public. Les échanges entre participants sont intéressants car ils font état de condition de travail édifiants et de relations entre employeurs et employés parfois mouvementés.

Bien sûr les niveaux de connaissance sur le mouvement syndical sont très divers d'un participant à l'autre, mais c'est bien cela qui permet des échanges très riches et une meilleure approche d'aspects du monde du travail que vous ne connaissez pas.

Alors, si vous souhaitez, camarades, vous aussi vous ouvrir au mouvement syndical, ce stage me paraît être un bon point de départ !

## Rappel : les formations organisées par l'UD en 2013

<b>Découverte de FO et moyens d'action du syndicat</b> Stage destinés aux adhérents qui souhaitent s'investir dans l'action syndicale	28 janvier au 01 février 2013
	27 mai au 31 mai 2013
	09 décembre au 13 décembre 2013
<b>Négociateur</b> Stage destiné aux camarades appelés à négocier (NAO par ex. pour le privé, CT pour le public...)	du 19 au 21 mars 2012
<b>Rôle et fonctionnement du CHS-CT</b> Stage réservé aux élus aux CHS-CT du privé	13 au 15 novembre 2013
<b>Rôle et fonctionnement du CE</b> Stage réservé aux élus des Comités d'entreprises	21 au 25 octobre 2013
<b>Prévention des risques professionnels</b> Stage ouvert à tous les camarades du privé qui souhaitent approfondir leurs connaissances en la matière	23 au 27 septembre 2013

Détail des stages et procédure d'inscription : se renseigner au secrétariat de l'UD

Catherine Rochard, secrétaire générale,  
et les membres du bureau  
de l'Union Départementale  
Force Ouvrière du Maine et Loire  
Vous présentent leurs meilleurs voeux  
pour l'année 2013



*Souscription volontaire*  
**de l'UD FO 49**

Résultats du tirage effectué le 10/12/2012 →

Les lots sont à réclamer  
**au secrétariat de l'Union**  
Départementale.

Bravo aux heureux  
gagnants !

Lots	N° Ticket
1 Bouteille d'Aubance	8111
1 Bouteille d'Aubance	3700
1 Bouteille d'Aubance	1856
1 clé USB 4Go	4660
1 clé USB 4Go	1949
1 clé USB 4Go	9881
1 Visseuse dévisseuse	1894
1 Appareil Photo Numérique	9331
1 Micro chaine hifi	194
1 Netbook 10 pouces ASUS	5954